

## PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

# Placement garanti Promo - Marché canadien

Terme : 5 ans



PRODUIT DISPONIBLE POUR UNE DURÉE LIMITÉE

### APERÇU

Le Placement garanti Promo - Marché canadien vous offre le potentiel de rendement de grandes sociétés canadiennes, tout en protégeant votre capital. Il offre également une diversification sectorielle.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts<sup>1</sup>
- Non rachetable avant échéance
- Versement des intérêts à l'échéance, s'il en est
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance<sup>2</sup>
- Aucuns frais de gestion
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	500 \$ et plus
Rendement annuel composé maximal	illimité
Rendement cumulatif maximal	illimité
Taux de participation	100 %

Dates clés	
Période de vente	21 mars au 22 mai 2023
Émission du placement	15 juin 2023
Échéance du placement	15 juin 2028

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

<sup>1</sup>Pour en connaître davantage sur la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada, veuillez consulter [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca).

<sup>2</sup>Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

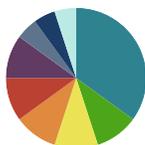
## COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés canadiennes issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur
Algonquin Power & Utilities Corp.	Services publics
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Services financiers
Banque de Montréal	Services financiers
Banque de Nouvelle-Écosse	Services financiers
Banque Nationale du Canada	Services financiers
Banque Royale du Canada	Services financiers
BCE Inc.	Communications
CGI Inc.	Technologies
Dollarama Inc.	Consommation de base
Enbridge Inc.	Énergie

Société	Secteur
Hydro One Limited	Services publics
La Financière Manuvie	Services financiers
La Financière Sun Life Inc.	Services financiers
Magna International Inc.	Consommation discrétionnaire
Metro Inc.	Consommation de base
Mines Agnico Eagle Limitée	Matériaux
Nutrien Limited	Matériaux
Restaurant Brands International Inc.	Consommation discrétionnaire
Telus Corporation	Communications
WSP Global Inc.	Industriel

Secteur	Poids (%)
Services financiers	35,00
Communications	10,00
Consommation de base	10,00
Consommation discrétionnaire	10,00
Matériaux	10,00
Services publics	10,00
Énergie	5,00
Industriel	5,00
Technologies	5,00
<b>Total</b>	<b>100</b>



## CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

**Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance. Ce placement garanti comporte un niveau de risque plus élevé qu'un placement traditionnel à taux fixe.**

## COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,60 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum illimité.

Nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

**Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est toujours garanti à l'échéance. Le rendement antérieur du marché n'est pas un indicateur de son rendement futur.**

## COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant [www.uni.ca/rendement-pglm](http://www.uni.ca/rendement-pglm). L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel, à titre indicatif.

Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance. Vous pouvez obtenir sur demande, en communiquant avec votre Caisse, la dernière mesure disponible, avant la date que vous précisez, du rendement du placement (indice) et le lien entre ce chiffre et le rendement payable selon votre placement. Elle doit être considérée à titre informatif seulement.

## QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

## EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Votre placement n'est ni négociable, ni rachetable et aucune somme en capital ou intérêt n'est remboursable ni payable avant la date d'échéance, sauf en cas de décès. Aucun marché secondaire n'existe pour ce placement garanti.

## QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La Caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la Caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement. Vous recevrez votre dépôt initial investi sans frais ni intérêt.

## EST-CE QUE LA STRUCTURE OU LA GESTION DU PLACEMENT PEUT AVOIR POUR EFFET DE PLACER L'INSTITUTION EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT ?

La Caisse pourrait être en conflit d'intérêts car, tout en étant l'émettrice du placement garanti, elle ou, selon le cas, la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou une autre entité appartenant au même groupe que la Fédération, calcule les rendements et les intérêts à payer aux membres à l'échéance. Le prix des titres est cependant une information publique pouvant être consultée par le membre.

### RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez [www.uni.ca/produitspglm](http://www.uni.ca/produitspglm) ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- utilisez notre localisateur pour obtenir le numéro de téléphone du conseiller de votre Caisse au [www.uni.ca/localisateur](http://www.uni.ca/localisateur).

### PRIX ET DISTINCTIONS



L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur [www.uni.ca/produitspglm](http://www.uni.ca/produitspglm) et vous pouvez obtenir tous les renseignements concernant le placement sur demande à votre Caisse. Le présent document n'est qu'un sommaire de certaines modalités du placement. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.